

Image not found or type unknown



## Colocataires rompt le bail

Par **martine55**, le **12/10/2009** à **19:19**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison, je la loue à deux colocataires. l'un des deux a rompu le contrat en donnant son préavis, mais l'autre veut toujours y habiter. Il ne travaille pas et n'a donc pas assez de revenus pour assumer un loyer. L'agence qui s'occupe de gérer la location me dit qu'il n'est pas obligatoire de refaire un nouveau contrat, et je pense qu'il est obligatoire étant donné que le préavis met fin au premier bail. Merci de me répondre au plus vite, car cela m'inquiète!